

## COMPOSANTES DE LA FORMATION

- Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres
- Encadrer les activités de grimpe d'arbres en respectant la sécurité des pratiquant et des tiers, ainsi que la réglementation des APS
- Contrôler et utiliser le matériel technique nécessaire à l'activité
- Mettre en œuvre techniquement des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres
- Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquant et des tiers



## EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, CSST, BNS,...) en cours de validité
- Être âgé de 18 ans au minimum
- Fournir un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique de l'activité
- Justifier d'un niveau technique conforme à la spécificité de l'activité (réussir le test de progression décrit ci-dessous)

## CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du réseau EGA : [www.les-ega.fr](http://www.les-ega.fr)

## PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CQP Éducateur grimpe d'arbres
CONDITIONS D'EXERCICE	Animation et encadrement en autonomie de la grimpe dans les arbres.
LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE	Dans la limite de 8 pratiquants.